



PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2020

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur le Président,

Le 22 mai 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le projet Énergie Saguenay par GNL Québec Inc. et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Déoulant de cette décision du ministre, et conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, le 3 août 2020 vous confirmiez que la commission responsable de la réalisation de ce mandat serait composée des deux signataires de la présente. D'une durée de quatre mois, ce mandat débutait formellement le 14 septembre 2020.

Tel que son mandat l'exige, l'équipe de la commission d'enquête portant sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* a pris connaissance de l'ensemble de la documentation déposée dans le cadre de l'analyse de recevabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et tenait la première partie de l'audience publique dans le milieu d'accueil du projet, du 21 au 25 septembre, en tenant compte des circonstances et des règles sanitaires entourant la pandémie associée à la COVID-19. À cette occasion, afin de favoriser la participation du plus grand nombre, des moyens électroniques ont également été mis en place pour permettre à tous d'intervenir dans le cadre de ces séances publiques.

Au cours de la première partie de l'audience, la commission a tenu neuf séances représentant plus de 33 heures d'échanges avec les participants. Au total, plus de 400 personnes ont assisté aux séances publiques en salle et 3 270 visionnements par webdiffusion en direct ont eu lieu. En outre, plus de 100 intervenants ont interpellé à 189 reprises la commission pour obtenir des réponses de la part de l'initiateur et des personnes-ressources. La commission a également reçu 928 questions écrites soumises par

...2



le public. Une partie de celles-ci ont été intégrées aux questions que la commission a soumises à l'initiateur et aux personnes-ressources en séances publiques et dans la semaine suivant la première partie de l'audience.

Tout en se préparant à la deuxième partie de l'audience publique, la commission a poursuivi son travail d'analyse et sa démarche de questionnement qui l'ont conduit à soumettre deux autres séries de questions. Entretemps, près de 2 600 mémoires ont été déposés à la commission, ce qui a nécessité la mobilisation de toutes les ressources de la commission afin d'en prendre connaissance, de considérer l'ensemble des enjeux soulevés en vue de leur analyse et de s'assurer, avant leur diffusion, que les mémoires ne comportent pas de propos diffamatoires, de données personnelles, ni de contenu qui ne respecte pas le droit d'auteur.

La deuxième partie de l'audience publique a été consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission en lien avec le projet à l'étude. Considérant les mesures sanitaires afférentes à la lutte à la COVID-19, les participants ont pu présenter leur mémoire à la commission à distance, par visioconférence ou par téléphone. Ainsi, plus de 238 intervenants se sont exprimés devant la commission au cours des 13 séances qui se sont déroulées du 26 octobre au 4 novembre dernier. Encore là, l'équipe de la commission a consacré temps et énergie, avec l'appui de l'ensemble du personnel du Bureau, pour répondre adéquatement aux attentes légitimes des participants qui souhaitaient s'exprimer sur les différents enjeux soulevés par le projet.

Découlant de cet exercice de démocratie participative, la commission a donné suite aux nombreuses interpellations du public portant sur les enjeux liés au projet à l'étude, en soumettant une nouvelle série de questions à l'initiateur et aux personnes-ressources en soutien à ses travaux d'analyse. Toutefois, dans le contexte sanitaire actuel et la disponibilité limitée de ces ressources, nous devons faire preuve de compréhension et accepter certains délais qui vont bien au-delà de ceux habituellement exigés.

Par ailleurs, comme le prévoient les règles de procédure, la commission a donné à l'ensemble des participants le droit de lui soumettre des demandes de rectification visant les faits mentionnés dans les mémoires déposés ou les opinions présentées dans le cadre de la deuxième partie des audiences. Des personnes-ressources ainsi que l'initiateur se sont prévalus de ce droit, ce qui a ajouté plus de 500 pages de documentation soumises à l'analyse de la commission.

La commission est pleinement consciente de la responsabilité qu'elle porte au regard du mandat d'audience publique édicté par le ministre et que vous nous avez confié, ainsi que du délai imparti pour le réaliser. Toutefois, compte tenu du temps et de l'énergie consacrés au volet consultation publique de notre mandat, de la somme considérable d'information à traiter en lien avec le projet à l'étude et du travail d'analyse que celle-ci commande, il ne sera pas possible de déposer notre rapport le 13 janvier 2021, tel qu'initialement prévu.

La commission vous demande donc, Monsieur le Président, d'intercéder exceptionnellement auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, afin que celui-ci prolonge jusqu'au 10 mars 2021 le délai imparti au BAPE pour faire rapport, comme le lui permet le quatrième alinéa de l'article 31.9 e) de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Denis Bergeron
Président



Laurent Pilotto
Commissaire